

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2020

ANNEXE n° 1 - CONSEIL MUNICIPAL DU 02,07,2020

SOMMAIRE

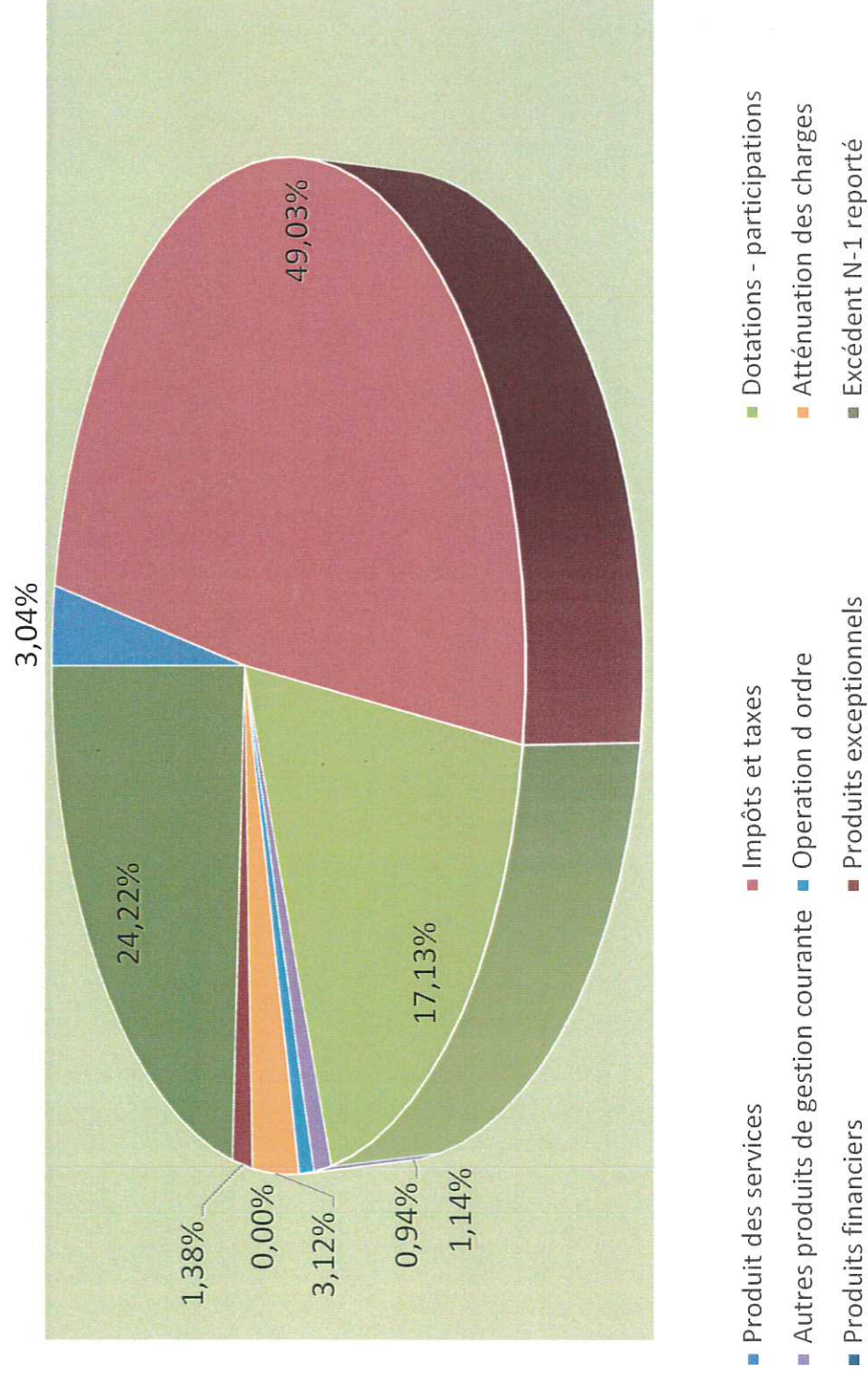
- PARTIE 1 : RESULTATS EXERCICE 2019
- PARTIE 2 : RESULTATS DE CLOTURE 2019
- PARTIE 3 : RESTES A REALISER IVT DEP ET REC
- PARTIE 4 : ETAT DE LA DETTE
- PARTIE 5 : ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX
- PARTIE 6 : ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020

DEBAT D ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

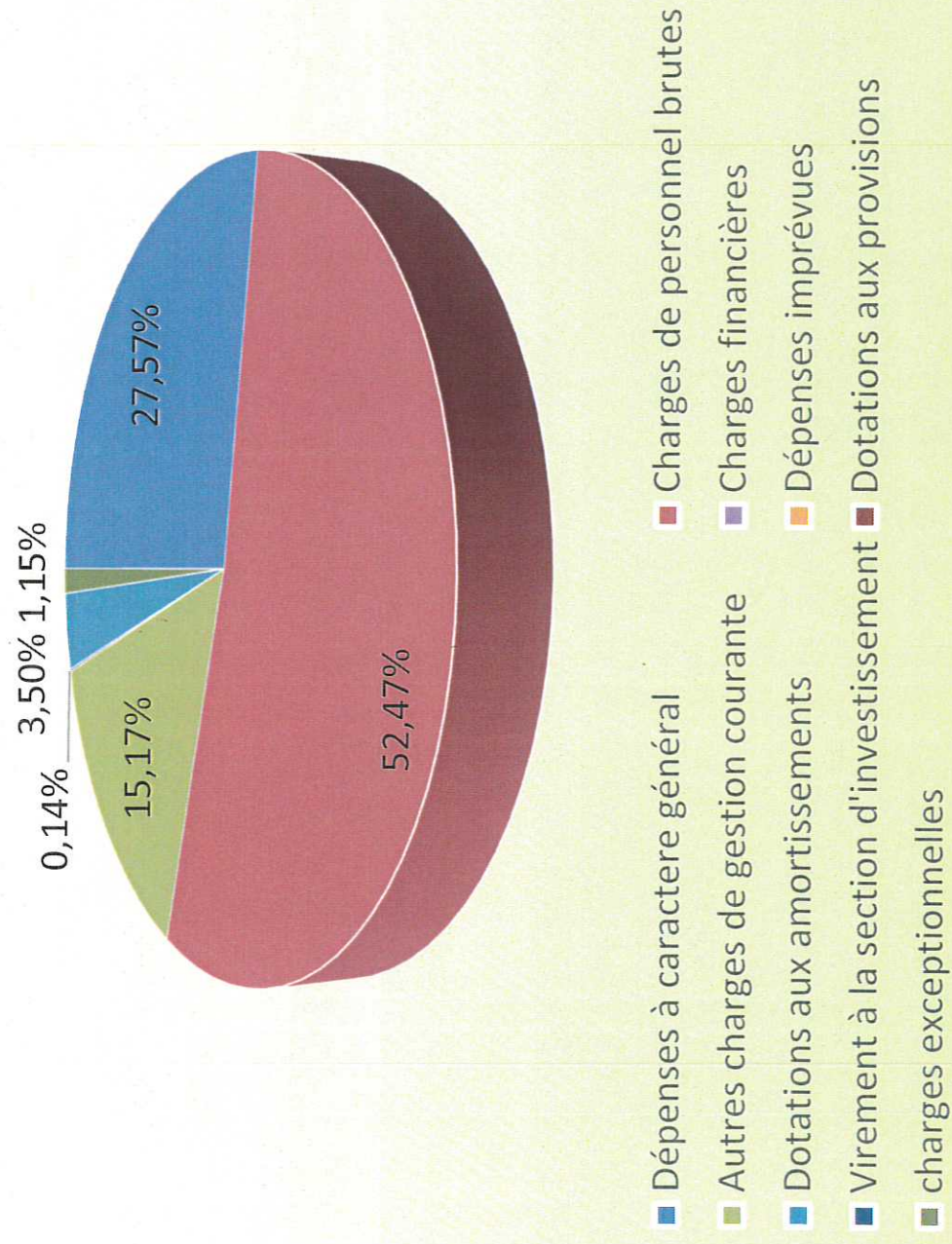
PARTIE 1 : RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2019



REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019



COMPARATIF FONCTIONNEMENT

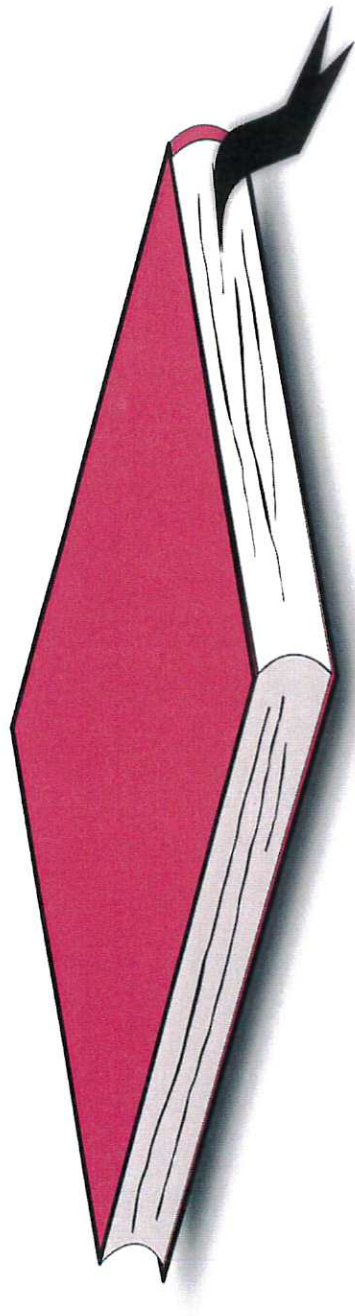
2018 - 2019

DEPENSES		Euros	%
011	Dépenses à caractère général	828 584,15 €	810 339,41 €
12	Charges de personnel brutes	1 538 288,06 €	1 541 988,09 €
65	Autres charges de gestion courante	445 952,92 €	445 953,04 €
66	Charges financières	4 072,59 €	4 071,76 €
042	Dotations aux amortissements	132 906,99 €	102 735,45 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €
67	charges exceptionnelles	19 448,55 €	33 926,46 €
	Total	2 969 253,26 €	2 939 014,21 €
			-1,02%
RECETTES			
70	Produit des services	136 271,32 €	147 695,32 €
73	Impôts et taxes	2 338 875,34 €	2 382 535,41 €
74	Dotations - participations	832 388,54 €	832 394,48 €
75	Autres produits de gestion courante	64 201,79 €	55 576,41 €
042	Operation d ordre	57 658,60 €	45 774,41 €
013	Atténuation des charges	98 631,18 €	151 443,65 €
76	Produits financiers	49,68 €	49,68 €
77	Produits exceptionnels	50 271,00 €	66 909,62 €
002	Excédent N-1 reporté	658 749,21 €	1 176 894,25 €
	Total	4 237 096,66 €	4 859 273,23 €
			14,68%
	RESULTAT GLOBAL	1 267 843,40 €	1 920 259,02 €

COMPARATIF INVESTISSEMENT

2018 - 2019

DEPENSES	2018 avec OP PAT	2018 sans OP PAT	2019	%
16 Emprunts	4 478.78 €	4 478.78 €	3 549.61 €	-20.75%
13 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
23 Immobilisations en cours	477 635.83 €	477 635.83 €	1 481 746.26 €	210.23%
204 subvention équipement	73 000.00 €	73 000.00 €	0.00 €	-100.00%
20 Immobilisations incorporelles	47 087.60 €	47 087.60 €	28 307.03 €	-39.88%
040 travaux en régie	57 658.60 €	57 658.60 €	45 774.41 €	-20.61%
21 Immobilisations corporelles	419 222.36 €	419 222.36 €	79 295.99 €	-81.08%
001 Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
041 opérations patrimoniales	7 800 388.02 €		33 061.74 €	-99.58%
261 participations			50.00 €	0.00%
Total	8 879 471.19 €	1 079 083.17 €	1 673 804.04 €	
RECETTES	2018 avec OP PAT	2018 sans OP PAT	2019	%
10 Dotations-Participations	332 609.94 €	332 609.94 €	148 639.85 €	-55.31%
13 Subventions	688 650.29 €	688 650.29 €	484 650.77 €	0.00%
16 Emprunts	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
1068 Excédents de fct capitalisés (affectation)	150 953.59 €	150 953.59 €	90 948.95 €	-39.75%
024 Produit des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
021 virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
041 Opérations patrimoniales	7 800 388.02 €		33 061.74 €	-99.58%
23 immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
040 Opérations d'ordre (Amortissements)	132 906.99 €	132 906.99 €	102 735.45 €	-22.70%
total hors excédent reporté	9 105 508.83 €	1 305 120.81 €	860 036.76 €	
001 excédent investissement reporté	299 107.41 €	299 107.41 €	525 145.05 €	
Total	9 404 616.24 €	1 604 228.22 €	1 385 181.81 €	
Résultat exercice hors excédent reporté				
Résultat global	525 145.05 €	525 145.05 €	-286 603.23 €	



PARTIE 2 : RESULTATS DE CLOTURE

EXERCICE 2019

RESULTATS D EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL **Compte de gestion - DGFIP**

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'ivt exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	525 145.05		-811 748.28	- 286 603.23
Fonctionnement	1 267 843.20	90 948.95	743 364.77	1 920 259.02
TOTAL	1 792 988.25	90 948.95	-68 383.51	1 633 655.79

RESULTATS DE CLOTURE BUDGET PRINCIPAL 2019

BALANCE GENERALE

	PREVISIONS	REALISATIONS
	INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 048 521,74	1 671 785,04
RECETTES	4 048 521,74	860 036,76
RESULTAT EXERCICE IVT		-811 748,28
	FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	4 623 440,29	2 939 014,21
RECETTES	4 623 440,29	3 682 378,98
RESULTAT EXERCICE FCT		743 364,77
RESULTAT CUMULE ivt - fct		-68 383,51
	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	
EXCEDENT REPORTE	FONCTIONNEMENT	1 176 894,25
EXCEDENT REPORTE	INVESTISSEMENT	525 145,05
	RESULTAT DE CLOTURE	
	FONCTIONNEMENT	1 920 259,02
	INVESTISSEMENT	-286 603,23

COMPTES DE GESTION –COMPTES ADTIFS

Budgets annexes

REGIE FUNERAIRE	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'ivt exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	1158.12		932.27	2090.39
CAMPING				
Investissement	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'ivt exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
	44 191 54		6026.50	50 218.04
Fonctionnement	46 143.11		5 549.91	51 693.02
BA LOT LE PARC	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'ivt exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	0.00		- 297 682.14	- 297 682.14
Fonctionnement	-64 601.01		426 574.36	361 973.35
TOTAL	- 64 601.01		128 892.22	64 291.21

RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE 2019

PRESENTATION CONSOLIDEE

RESULTATS D EXECUTION DU BUDGET 2019 **PRESENTATION CONSOLIDEE (budget principal + budgets annexes)**

DGFIP

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'ivt exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	525 145.05	0.00	-811 748.28	-286 603.23
Fonctionnement	1 267 843.20	90 948.95	743 364.77	1 920 259.02
TOTAL	1 792 988.25	90 948.95	-68 383.51	1 633 655.79
BA LOT LE PARC				
Investissement	0.00		- 297 682.14	- 297 682.14
Fonctionnement	-64 601.01		426 574.36	361 973.35
TOTAL	- 64 601.01		128 892.22	64 291.21
REGIE FUNERAIRE				
Fonctionnement	1158.12		932.27	2090.39
CAMPING				
Investissement	44 191 54		6026.50	50 218.04
Fonctionnement	46 143.11		5 549.91	51 693.02
TOTAL	90 334.65		11 576.41	101 911.06
TOTAL GENERAL	1 819 880.01	90948.95	73 017.39	1 801 948.45

EXERCICE 2019

PARTIE 3 : RESTES A REALISER EN DEPENSES ET
EN RECETTES A REPRENDRE AU BUDGET
PRIMITIF 2020

ETAT DES RESTES A REALISER 2019

DEPENSES INVESTISSEMENT

DEPENSES				1 444 100.00
Op.	10	STADE GARCIN		10 000.00
Art.	2313	Constructions		5 000.00
Art.	2315	Installations, matériel et outillage techniques		5 000.00
Op.	111	VIDEO PROTECTION		35 000.00
Art.	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		35 000.00
Op.	114	CONFORTEMENT FALAISE		110 000.00
Art.	2313	Constructions		110 000.00
Op.	118	RESEAU PLUVIAL QUAR ECOLES		10 000.00
Art.	2315	Installations, matériel et outillage techniques		10 000.00
Op.	120	SALLE ASSOCIATIVE ST CHRISTOPHE		10 000.00
Art.	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		2 000.00
Art.	2313	Constructions		8 000.00
Op.	127	AMENAGEMENT PLACE DU CHATEAU		3 000.00
Art.	2031	Frais d'études		3 000.00
Op.	129	AMENAGEMENT QTIER DES AIRES		200 000.00
Art.	2313	Constructions		100 000.00
Art.	2315	Installations, matériel et outillage techniques		100 000.00
Op.	130	PLAN LOCAL URBANISME		10 000.00
Art.	202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre		10 000.00
Op.	132	RUE DU PARC		20 000.00
Art.	2315	Installations, matériel et outillage techniques		20 000.00
Op.	134	JARDINS FAMILIAUX		5 000.00
Art.	2112	Terrains de voirie		5 000.00
Op.	136	SALLE POLYVALENTE QTIER LE PARC		15 000.00
Art.	2313	Constructions		15 000.00
Op.	138	BATIMENT QTIER NOTRE DAME		8 000.00
Art.	2313	Constructions		8 000.00

ETAT DES RESTES A REALISER 2019

DEPENSES INVESTISSEMENT

Op.	141	SKATE PARK		30 000.00
Art.	2312	Agencements et aménagements de terrains		30 000.00
Op.	143	BATIMENT SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX		20 000.00
Art.	2313	Constructions		20 000.00
Op.	144	LOGEMENTS COMMUNAUX		635 000.00
Art.	2313	Constructions		635 000.00
Op.	148	MURS DE SOUTÈNEMENT ANCIENS		8 200.00
Art.	2315	Installations, matériel et outillage techniques		8 200.00
Op.	27	CANTINE SCOLAIRE		6 900.00
Art.	2184	Mobilier		5 000.00
Art.	2188	Autres immobilisations corporelles		1 900.00
Op.	31	JEUX DE PLEIN AIR		2 500.00
Art.	2315	Installations, matériel et outillage techniques		2 500.00
Op.	35	TENNIS		1 000.00
Art.	2135	Installations générales, agencements, aménagements des const		1 000.00
Op.	40	MAIRIE		5 500.00
Art.	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		3 000.00
Art.	2313	Constructions		2 500.00
Op.	41	SALLE PHILIBERT		1 000.00
Art.	2313	Constructions		1 000.00
Op.	44	CHARTRE SIGNALETIQUE		500.00
Art.	21578	Autre matériel et outillage de voirie		500.00
Op.	50	ECOLE		20 000.00
Art.	2313	Constructions		20 000.00
Art.	2315	Installations, matériel et outillage techniques		
Op.	80	ECLAIRAGE PUBLIC		69 000.00
Art.	2315	Installations, matériel et outillage techniques		69 000.00
Op.	89	AMENAGEMENT QUARTIER LE PARC		2 000.00
Art.	2031	Frais d'études		2 000.00
Op.	90	RESEAU INCENDIE		10 000.00
Art.	2315	Installations, matériel et outillage techniques		10 000.00
Op.	93	ENFOUISSEMENT DES LIGNES		7 000.00
Art.	2315	Installations, matériel et outillage techniques		7 000.00

ETAT DES RESTES A REALISER 2019

DEPENSES INVESTISSEMENT

Op.	94	AMENAGEMENT PLACE EG	5 000.00
Art.	2031	Frais d'études	5 000.00
Op.	99983	VOIRIE	175 000.00
Art.	2031	Frais d'études	15 000.00
Art.	2112	Terrains de voirie	40 000.00
Art.	21571	Matériel roulant	55 000.00
Art.	21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000.00
Art.	2315	Installations, matériel et outillage techniques	60 000.00
Op.	99996	BIBLIOTHEQUE	2 000.00
Art.	21318	Autres bâtiments publics	1 000.00
Art.	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000.00
Op.	99998	EGLISE - PRESBYTERE	4 000.00
Art.	2168	Autres collections et oeuvres d'art	2 000.00
Art.	2313	Constructions	2 000.00
Op.	99999	STADE GREFF	3 500.00
Art.	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	3 500.00

ETAT DES RESTES A REALISER 2019 RECETTES INVESTISSEMENT

RECETTES				737 571.00
Op.	114	CONFORTEMENT FALAISE		30 000.00
Art.	1323	Départements		30 000.00
Op.	129	AMENAGEMENT QTIER DES AIRES		40 000.00
Art.	1321	État et établissements nationaux		20 000.00
Art.	1322	Régions		20 000.00
Op.	134	JARDINS FAMILIAUX		5 000.00
Art.	1323	Départements		5 000.00
Op.	144	LOGEMENTS COMMUNAUX		448 160.00
Art.	1321	État et établissements nationaux		448 160.00
Op.	41	SALLE PHILIBERT		17 280.00
Art.	1322	Régions		17 280.00
Op.	99983	VOIRIE		197 131.00
Art.	1321	État et établissements nationaux		16 230.00
Art.	1323	Départements		180 901.00

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION RESULTAT 2019

BUDGET PRINCIPAL

Rappel résultats clôture 2018

Excédent lvt reporté	525 145.05
Excédent Fct reporté	1 176 894.25

Résultats 2019

Déficit IVT	-811 748.28
Excédent FCT	743 364.77

Résultats clôture 2019

IVT :	525 145.05 -811 748.28
	Soit - 286 603.23
FCT :	1 176 894.25 + 743 364.77
	Soit 1 920 259.02

Restes à réaliser IVT

Dépenses :	1 444 100
Recettes :	737 571

Déficit : **-706 529**

Déficit ivt 2019 - 286 603.23

Besoin financement net - 993 132.23€

Affectation proposée :

C.001 déf lvt reporté :	286 603.23
C.1068 Exc Fct capitalisé :	993 132.23
C.002 Exc Fct reporté :	927 126.79

PARTIE 4 : ETAT DE LA DETTE

**EMPRUNTS GARANTIS
&
EMPRUNTS DE LA COMMUNE**

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE

ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS GARANTIS

Ref	Date	Objet	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2020	IRD au 31/12/2020	Capital remboursé sur la période
100% GAR	01/10/1996	allogement prêt hlm1240279101	1 709 105,03	01/10/2025	308 225,92	33 695,18	73 322,33
5 770 84	30/09/1999	SDH	839 995,44	30/09/2024	407 220,08	52 143,44	89 880,95
832210L	01/10/2003	ASSO NOTRE DAME DE LA FERRAGE	800 000,00	01/10/2034	473 709,40	139 322,04	25 180,00
1000233	18/08/2005	REHABILITATION HLM LE PARC	301 000,00	01/08/2021	12 166,93	352,77	11 823,87
4 LOCEME	08/12/2008	OPHLM MISTRAL HABITAT/MAISON CONSTANT	133 402,00	01/11/2048	57 288,39	45 707,53	187,76
118928	08/12/2008	4 LOGEMENTS SOCIAUX/maison constant	7 770,00	01/11/2058	3 556,08	4 036,42	34,56
EMPRUNT	19/10/2010	IME LA BOURQUETTE	360 000,00	01/12/2040	143 525,94	45 094,86	5 291,19
RELAIS S	01/02/2014	RELAIS SAINTE ANNE PLAI FONCIER	327 030,00	01/02/2065	150 736,69	39 180,86	2 910,25
RELAIS S	01/06/2014	RELAIS SAINTE ANNE PLUS FONCIER	520 870,00	01/06/2055	237 327,26	87 183,27	4 792,51
5003264	01/01/2018	LE PARC ILOT 1 MISTRAL HABITAT PLAI	168 825,00	01/01/2078	82 880,00	31 309,43	774,64
5003263	01/01/2018	LE PARC ILOT 1 MISTRAL HABITAT PLAI	371 905,00	01/01/2058	178 514,32	20 446,92	3 741,00
5003262	01/01/2018	LE PARC ILOT 1 MISTRAL HABITAT PLUS	307 206,00	01/01/2078	180 314,87	68 312,88	1 085,31
5003261	01/01/2018	LE PARC ILOT 1 MISTRAL HABITAT PLUS	809 121,00	01/01/2059	391 288,44	115 537,87	6 710,39
5000755	01/01/2018	LE PARC ILOT 3 MISTRAL HABITAT PLUS	109 830,00	01/01/2078	58 148,63	39 053,99	895,78
5000756	01/01/2018	LE PARC ILOT 2 MISTRAL HABITAT PLAI	141 140,00	01/01/2058	67 751,01	7 759,79	1 419,83
5000754	01/01/2018	LE PARC ILOT 2 MISTRAL HABITAT PLUS	418 870,00	01/01/2058	201 645,42	59 540,86	3 488,10
5000757	01/01/2018	LE PARC ILOT 2 MISTRAL HABITAT PLUS	67 646,00	01/01/2078	33 223,37	13 220,95	303,23
5000768	01/01/2018	LE PARC ILOT 3 MISTRAL HABITAT PLUS	142 267,00	01/01/2059	68 800,56	20 317,79	1 180,04
5000770	01/01/2018	LE PARC ILOT 3 MISTRAL HABITAT PLAI	60 190,00	01/01/2058	28 885,51	3 309,43	605,56
5000771	01/01/2018	LE PARC ILOT 3 MISTRAL HABITAT PLUS	35 090,00	01/01/2078	17 232,39	6 584,19	100,30
5000769	01/01/2018	LE PARC ILOT 3 MISTRAL HABITAT PLUS	82 961,00	01/01/2078	40 730,97	15 565,44	378,00
5121680	01/07/2018	BOULEVARD DE VERDUN MISTRAL HABITAT PLUS	76 023,00	01/07/2078	36 705,21	13 073,90	352,86
5121681	01/07/2018	BOULEVARD DE VERDUN MISTRAL HABITAT PLUS	244 026,00	01/07/2059	117 675,36	34 746,55	2 018,07
5121682	01/07/2018	BOULEVARD DE VERDUN MISTRAL HABITAT PLAI	48 708,00	01/07/2078	22 862,12	8 139,73	219,68
5121683	01/07/2018	BOULEVARD DE VERDUN MISTRAL HABITAT PLAI	151 629,00	01/07/2059	72 737,12	8 330,87	1 524,32
5216048	05/03/2018	ACQUISITION SIEGE SOCIAL IME LA BOURQUETTE	610 900,00	05/04/2038	277 348,83	56 061,17	8 943,76
					3 800 499,24	987 145,11	248 281,29

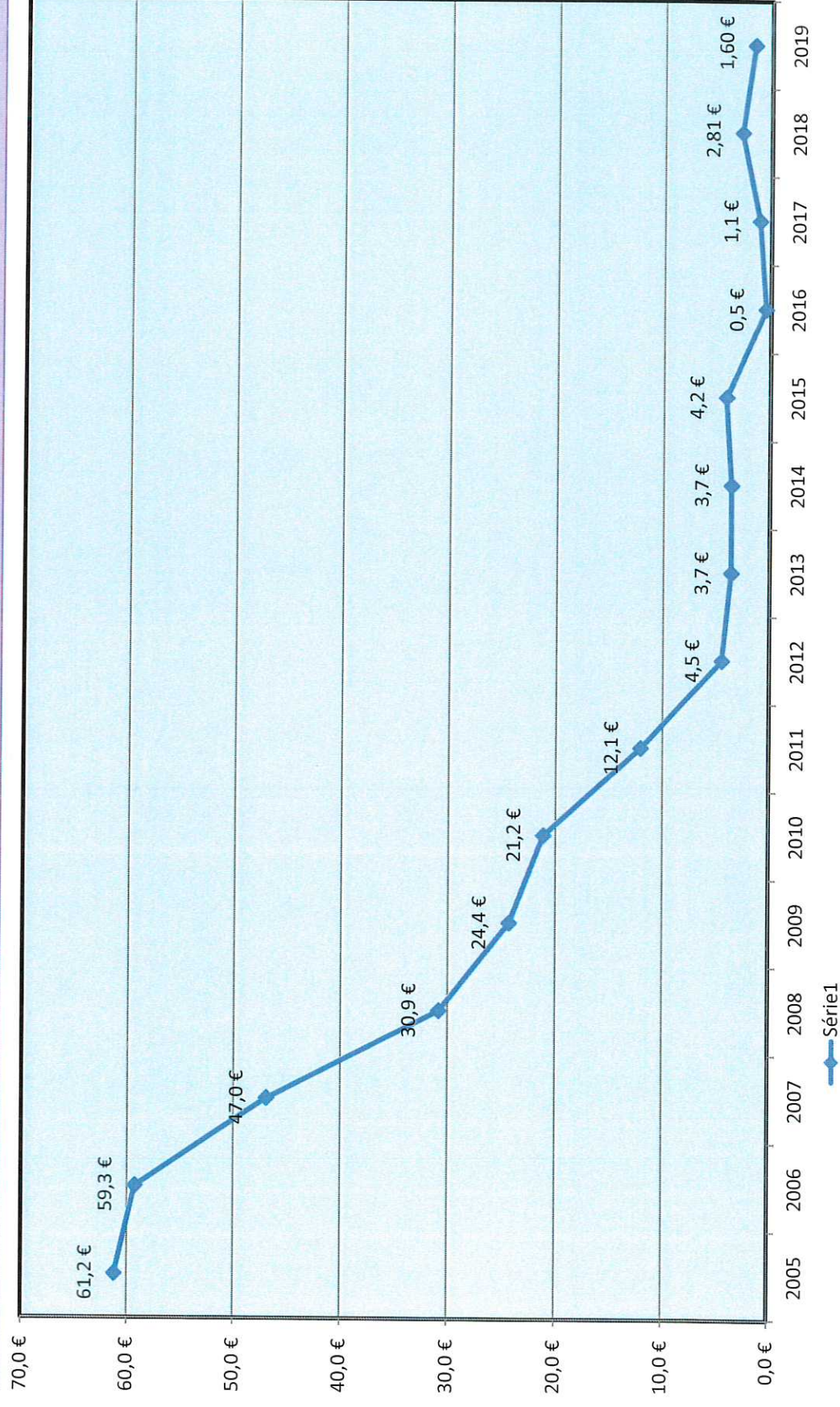
EMPRUNTS CONTRACTES PAR LA COMMUNE

Encours des emprunts 2020

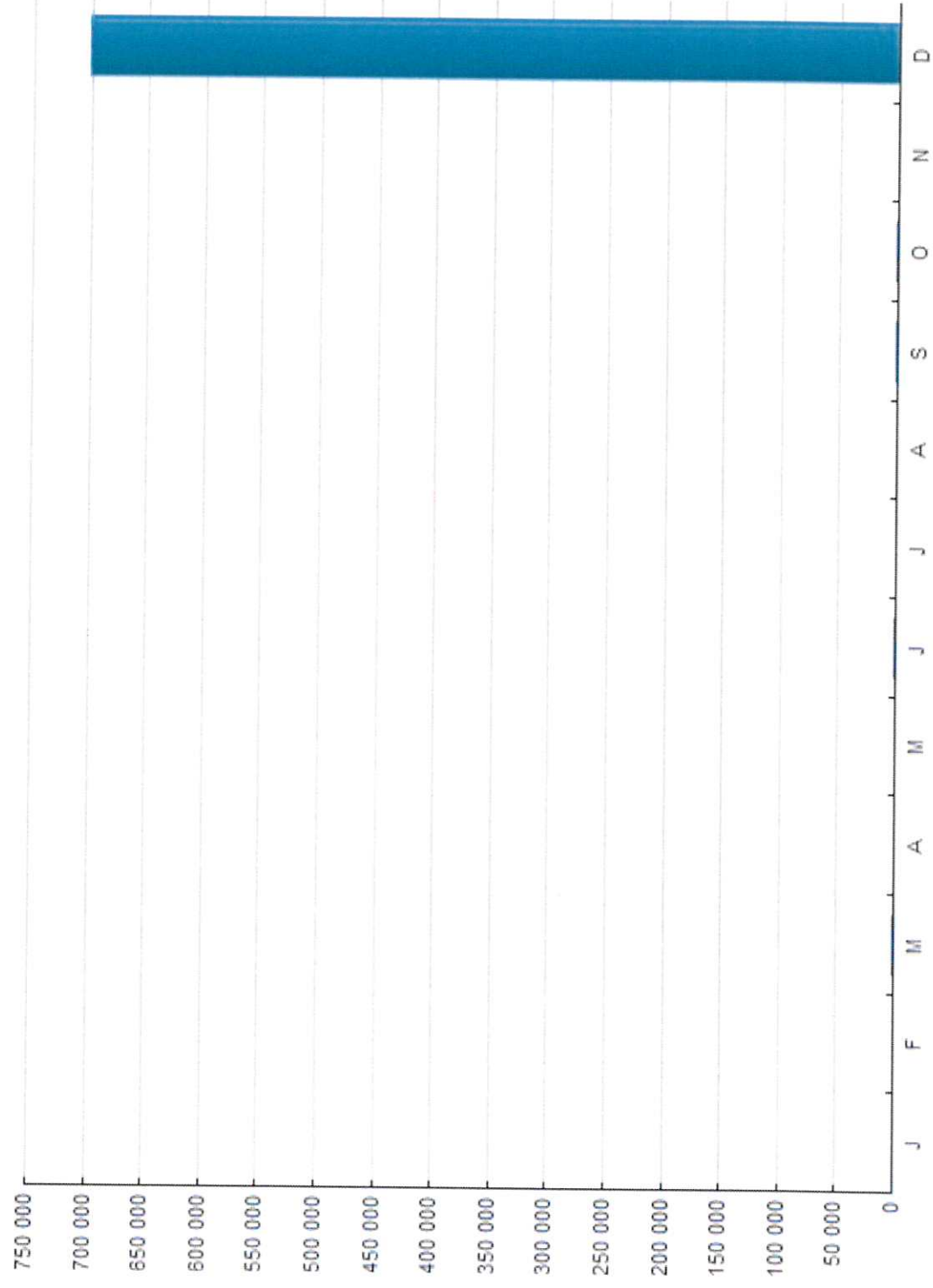
Période	N°	Objet	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD	IRD	Interêt	Amortissement	Liquidé	Taux
	E33	PRET RELAIS ACQUISITION BATIMENT VITIFRUIT											
3-2020		2017901371F00001	11/12/2017	2	A	11/12/2021	700 000,00	700 000,00	2 030,00	1 015,00	0,00	1 015,00	0,5800
										1 015,00	0,00	1 015,00	
3-2020 E1		Foret communale											
6-2020		002 FORET COMMU	01/06/1983	50	A	30/06/2032	16 072,81	4 373,79	66,09	10,93	331,44	342,37	0,2500
	E33	PRET RELAIS ACQUISITION BATIMENT VITIFRUIT											
6-2020		2017901371F00001	11/12/2017	2	A	11/12/2021	700 000,00	700 000,00	1 015,00	1 015,00	0,00	1 015,00	0,5800
										1 025,93	331,44	1 357,37	
6-2020 E31		PRET SALLE DU PARC											
9-2020		201000199	20/06/2013	10	A	01/09/2023	11 400,00	4 560,00	0,00	0,00	1 140,00	1 140,00	0,0000
	E33	PRET RELAIS ACQUISITION BATIMENT VITIFRUIT											
9-2020		2017901371F00001	11/12/2017	2	A	11/12/2021	700 000,00	700 000,00	0,00	1 015,00	0,00	1 015,00	0,5800
										1 015,00	1 140,00	2 155,00	
9-2020 E32		FINANCEMENT REHABILITATION SALLE DU PARC											
10-2020		EMPRUNT CARSAT	31/10/2014	20	A	31/10/2034	41 580,00	31 185,00	0,00	0,00	2 079,00	2 079,00	0,0000
										0,00	2 079,00	2 079,00	
10-2020 E33		PRET RELAIS ACQUISITION BATIMENT VITIFRUIT											
12-2020		2017901371F00001	11/12/2017	2	A	11/12/2021	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	0,5800
										0,00	700 000,00	700 000,00	
12-2020										3 055,93	703 550,44	706 606,37	

DETTE PAR HABITANT

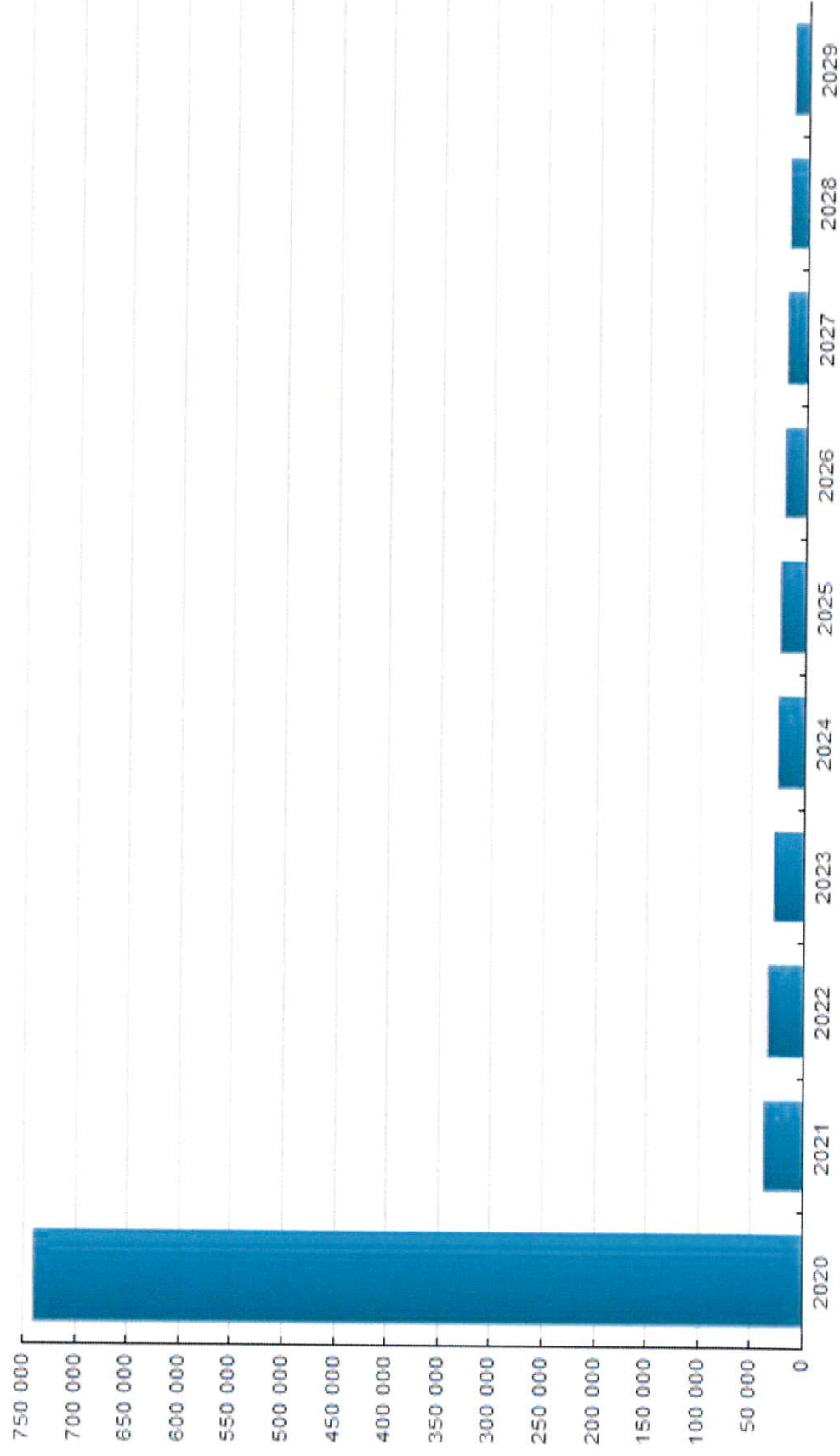
2005 - 2019



ETAT DE LA DETTE – ECHEANCIER MENSUEL EMPRUNTS 2020



SITUATION PLURIANNUELLE EMPRUNTS



SITUATION PLURIANNUELLE DES EMPRUNTS

N°	Objet	Capital initial	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
E1	FORET COMMUNALE	16 072.81	4 704.40	4 373.79	4 042.35	3 710.09	3 377.00	3 043.07	2 708.31	2 372.71	2 036.27
E30	REHABILITATION SALLE DU PARC	9 300.00									
E31	PRET SALLE DU PARC	1 400.00	5 700.00	4 560.00	3 420.00	2 280.00	1 140.00				
E32	FINANCEMENT REHABILITATION SALLE DU PARC	41 580.00	33 264.00	31 185.00	29 106.00	27 027.00	24 948.00	22 869.00	20 790.00	18 711.00	16 632.00
E33	PRET RELAIS ACQUISITION BATIMENT VITIFRUIT	700 000.00	700 000.00	700 000.00							
	Total du Budget COMMUNE	778 352.81	743 668.40	740 118.79	36 568.35	33 017.09	29 465.00	25 912.07	23 498.31	21 083.71	18 668.27
	TOTAL GENERAL	778 352.81	743 668.40	740 118.79	36 568.35	33 017.09	29 465.00	25 912.07	23 498.31	21 083.71	18 668.27

ETAT DE LA DETTE PREVISION BUDGETAIRES 2020

DEP INVESTISSEMENT		PREPARATION BP 2020	
Capital Emprunt			Montant
Chap	Art		
16			703 550,44
	1641	Emprunts en euros	700 331,44
		remb capital emprunt acq bat Vitifruits	700 000,00
		remb capital emp forêt communale	331,44
	16876	Autres établissements publics locaux	3 219,00
		remb capital empruntssalles communales	3 219,00
			3 219,00
			703 550,44
			703 550,44
Total pour Capital Emprunt :			
TOTAL POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT :			
DEP FONCTIONNEMENT			
Intérêt Emprunt			
Chap	Art		Montant
66			
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 055,93
			3 055,93
Total pour Intérêt Emprunt :			
Compte ICNE			
Chap	Art		Montant
66			
	66112	Intérêts - rattachement des icne	-225,98
			-225,98
			-225,98
Total pour Compte ICNE :			
TOTAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :			2 829,95
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Capital Prêt			
Chap	Art		Montant
27			
			2 410,44
Total pour Capital Prêt :			2 410,44
TOTAL POUR RECETTES D'INVESTISSEMENT :			2 410,44
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Intérêt Prêt			
Chap	Art		Montant
76			
	768		10,93
Total pour Intérêt Prêt :			10,93
TOTAL POUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT :			10,93

PARTIE 5 : ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

(source DGFiP 2017)

RATIOS DE NIVEAU EN EURO PAR HABITANT

	Montant par habitant 2016	Moyenne nationale par habitant 2016	Montant par habitant 2017	Moyenne strate 2017
Produits de fonctionnement	682	1 050	704	1 052
Charges de fonctionnement	557	916	598	917
Résultat comptable	126	134	106	135
Ressources d'investissement	521	404	419	429
Emplois d'investissement	392	397	521	414
Autofinancement	147	200	125	179
Fonds de roulement	324	307	252	335
Encours de la dette	10	753	171	770
Annuité de la dette	1	109	1	104

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

(source DGFIP 2018)

RATIOS DE STRUCTURE - FONCTIONNEMENT

	En % des produits LTA	En % des produits Moyenne strate	En % des charges LTA	En % des charges Moyenne strate
Impôts locaux	51,26	43,77		
Autres impôts et taxes	6,81	6,58		
Dotation fonctionnement	14,61	14,37		
Charges de personnel			52,59	53,27
Achats et charges externes			29,93	29,03
Charges financières			0,15	2,77
Contingents			5,35	3,67
Subventions versées			7,33	6,09

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

(source DGFI 2018)

RATIOS DE STRUCTURE

INVESTISSEMENT – AUTOFINANCEMENT - ENDETTEMENT

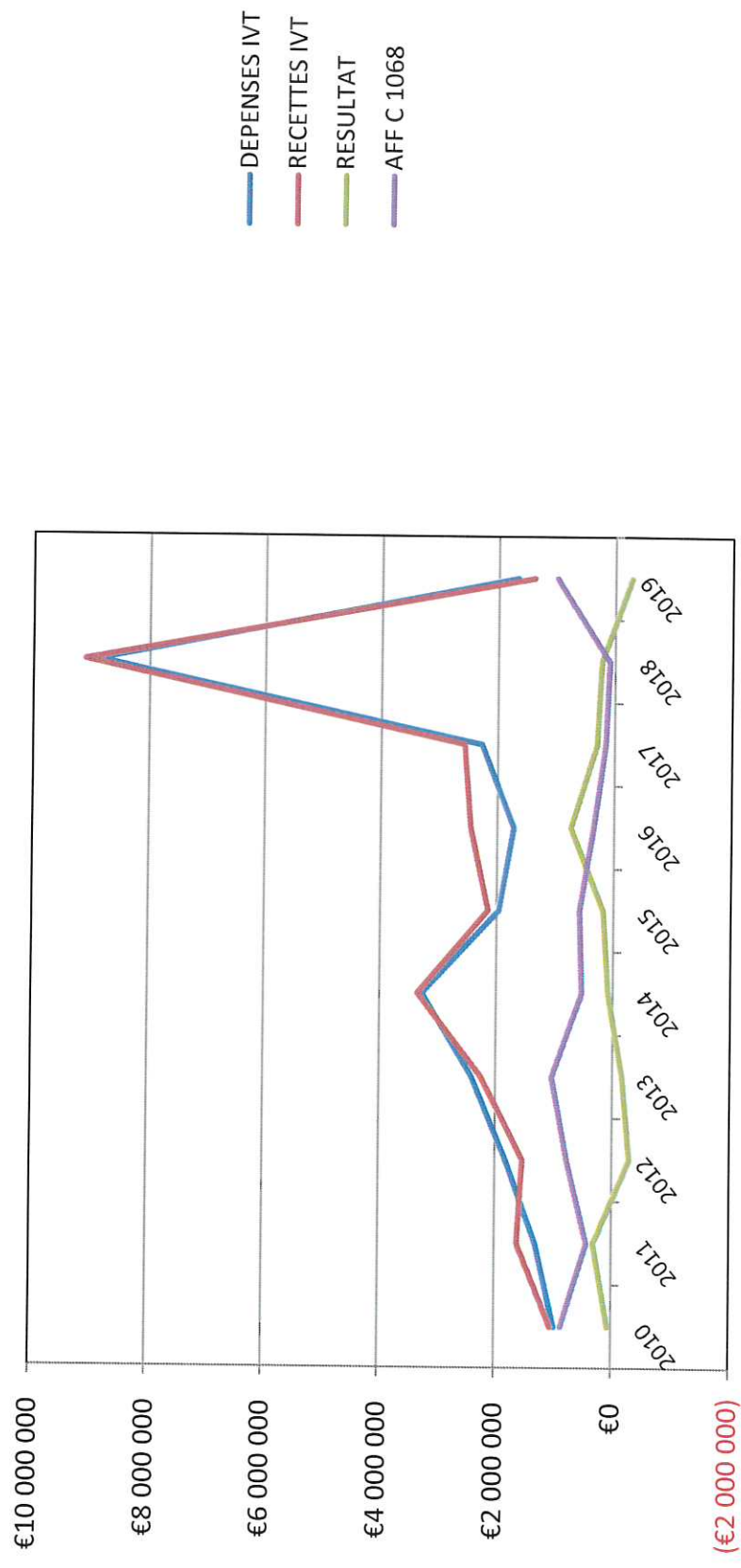
	En % des produits LTA	En % des produits Moyenne strate	En % des charges LTA	En % des charges Moyenne strate
Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	16,60		
Subventions reçues	7,56	15,97		
FCTVA	3,20	8,52		
Dépenses d'équipement			99,90	77,28
Remboursements emprunts et dettes			0,03	17,46
Excédent brut de fonctionnement	20,46	20,06		
Capacité d'autofinancement	21,17	18,05		
Encours de la dette	21,43	75,34		
Annuité de la dette	0.19	9,86		

QUELQUES CHIFFRES (source DGFIP 2017)

Comparatif CNE/NIV REGIONAL

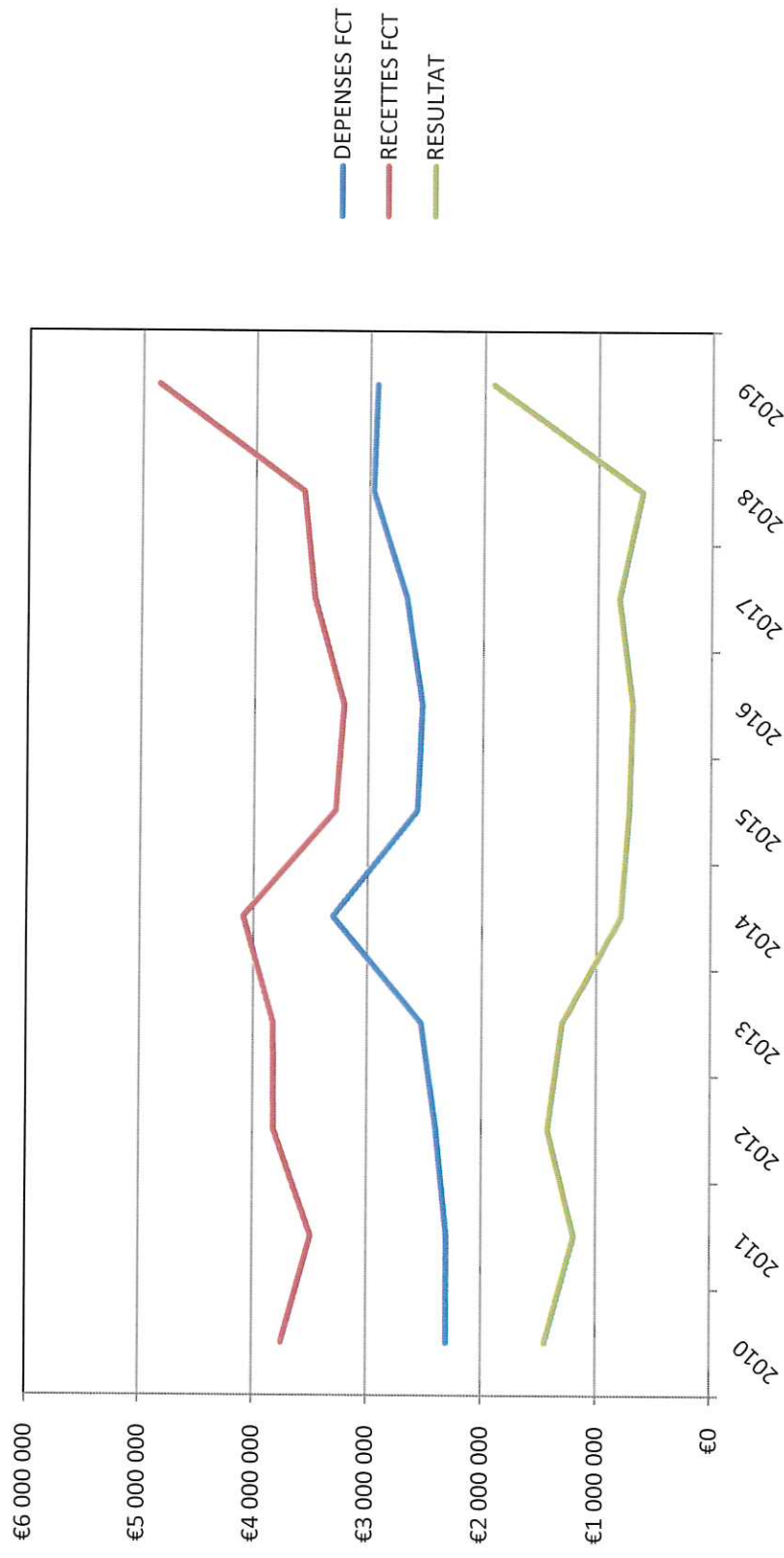
	COMMUNE	NIVEAU REGIONAL
Facture énergétique (€/Hab)	21	32
Evolution en % 2016/2017	- 1.8	4.6
Logements sociaux en %	4.9	5.3
Subventions aux associations (en €/Hab)	46	39
Epargne brute (en % RRF)	16	12
Solvabilité (encours dette/épargne brute en années)	1.5	5.3
Dépenses équipement €/hab	505	401
Endettement (€/hab)	171	851
Foyers fiscaux imposables %	43.4	46.2
Revenu moyen fiscal par foyer €	27 783	28 743

RETROSPECTIVE DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENT 2010 - 2019



RETROSPECTIVE DEPENSES ET RECETTES FONCTIONNEMENT 2010 – 2019

Retrospective dépenses et recettes fonctionnement



PARTIE 6 : ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019

NOTE DE CONJONCTURE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

- légère baisse des charges courantes constatée entre 2018 et 2019
- L'objectif du budget 2020 est de poursuivre la maîtrise des dépenses récurrentes, de conforter la politique d'économie engagée depuis plusieurs années, notamment en matière de consommation de fournitures et de fluides, par la réalisation de consultations adaptées pour les marchés de fournitures, et la renégociation des contrats en cours.
- Autres charges de gestion : subventions aux associations, participations, indemnités de fonction : les dépenses restent stables
- charges financières : remboursement des intérêts des emprunts – pas de changement par rapport à 2018
- dotation aux amortissements : baisse de la dotation en rapport avec les acquisitions de matériel réalisées les années antérieures, dont une partie est déjà amortie
- Charges exceptionnelles : liées à une régularisation du rattachement des charges et des produits à l'exercice 2018

Charges de personnel

- Très légère augmentation de 0,24 % de la charge budgétaire, liée à l'évolution classique des carrières. Les recettes encaissées pour les remboursements perçus au titre de l'assurance statutaire, sont en progression par rapport à 2018, avec des sinistres « lourds » (congrés de longue maladie) et le remboursement par le Centre de gestion 84 de certaines autorisations d'absence.
- Il est à noter une augmentation du recours à des contractuels pour le remplacement des agents titulaires en congé de maladie.
- La poursuite de la prise en compte de la réforme des carrières des agents de la collectivité dans le cadre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations et du Transfert Primes Points, ainsi que la revalorisation du point d'indice

NOTE DE CONJONCTURE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Autres charges de gestion courante :

Il est à noter une stabilisation de la charge des dépenses du chapitre 65 avec la poursuite de l'effort consenti pour l'aide aux associations, notamment les plus importantes, qui poursuivent leurs actions au sein du tissu associatif, sportif et culturel

Charges financières :

En raison du désendettement quasi-total de la commune, les charges financières 2019 sont faibles, les intérêts d'emprunt à rembourser représentent 4 071,76 € pour l'année 2019 pour un emprunt sur le long terme, les autres emprunts ayant été consentis à taux zéro (CAF, CARSAT ...), et pour le remboursement des intérêts du prêt relais contracté pour l'acquisition du bâtiment de VITIFRUIT

NOTE DE CONJONCTURE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produit des services

Tarification des services publics locaux

- *Repas restaurant scolaire* : depuis le 1^{er} janvier 2020, le tarif des repas demeure à 2.90 € pour les familles résidant dans la commune, et de 5.70 € pour les familles hors commune. Une réflexion sur la diversification des moyens de paiement est menée par la commission éducation-cantine
- *Garderie et activités périscolaires* : maintien de la gratuité
- *Occupation temporaire du domaine public* : exceptionnellement exonération pour les bénéficiaires pour l'année 2020,

Impôts et taxes : le niveau de la fiscalité directe locale sera dans la mesure du possible, maîtrisé. Les taxes diverses (droits de place, taxe sur les pylônes électriques, ..) restent stables. La prévision des taxes additionnelles aux droits de mutation est difficile à établir car elle dépend de la réalisation des transactions immobilières sur le territoire de la commune. Elle constitue donc une variable d'ajustement.

Fiscalité directe locale :

	TAUX 2018	TAUX 2019	Produit
TH	12.73	12.73	868 695
FB	16.02	16.02	721 381
FNB	43.16	43.16	148 427

Dotations – participations : Stabilisation de la dotation forfaitaire par rapport à 2019. Participation CD 84 pour le Château

Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles (), produits divers,

Atténuation des charges : remboursement par l'assurance statutaire des sinistres relatifs aux divers congés de maladie des agents, et prise en charge des salaires des agents bénéficiant d'ASA

NOTE DE CONJONCTURE RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève à 1 444 100 €

Il s'agit du report des opérations d'investissement dont :

- fin du programme de réhabilitation des 4 bâtiments pour la création de logements locatifs sociaux et locaux commerciaux : rue Théolède, Place Jean Jaurès, Boulevard de Verdun, Boulevard de la République
- poursuite de l'équipement en vidéoprotection sur les zones sensibles du village et les abords
- poursuite du confortement de la falaise
- Poursuite de la réhabilitation de l'éclairage public dans le cadre des économies d'énergie et enfouissement des lignes
- Aménagement et requalification du Quartier des Aires

NOTE DE CONJONCTURE RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

L'essentiel des opérations d'investissement réalisées en 2019 a été financé par des *ressources propres d'origine interne* (dotations aux amortissements, autofinancement du au dégagement d'un excédent de recettes de fonctionnement et au report d'un excédent de la section d'investissement,...) et des *ressources propres d'origine externe* (FCTVA, taxe d'aménagement,...) ainsi qu'à l'encaissement de subventions d'équipement accordées par les divers partenaires institutionnels.

Pour les opérations en cours, le versement des subventions n'intervient qu'après la production des justificatifs de dépenses, ce qui entraîne un décalage dans le temps (de l'exercice N à l'exercice n+1) entre de décaissement et l'encaissement.

Le montant global des restes à réaliser en recettes s'élève à 737 571 €

NOTE DE CONJONCTURE

INVESTISSEMENT – DEPENSES/RECETTES NOUVELLES

Principales dépenses d'investissement envisagées pour 2020:

- Requalification du quartier des Aires (création d'un budget annexe pour la construction des logements)
- Aménagement du quartier Saint Roch (entrée sud du village et ses abords)
- Acquisition de terrains (voirie,..)
- Réalisation de travaux d'aménagement de voirie urbaine et rurale
- Mise en conformité des bâtiments publics dans le cadre de l'agenda programmé ADAP
- Eclairage public
- Travaux au groupe scolaire
- Restauration de murs de soutènement anciens
- Skate-park
- Réhabilitation des immeubles communaux
- Réhabilitation de la cour de la Mairie
- Aménagement parking Monument aux morts

Recettes nouvelles :

- Subventions d'équipement
- FCTVA
- Taxes d'aménagement
- Recours à l'emprunt

NOTE DE CONJONCTURE BUDGETS ANNEXES

Régie funéraire :

Le résultat de clôture 2019 fait apparaître un excédent de 2090,39 €. Un opération de construction de caveaux est prévue en 2020, le prix des caveaux sera déterminé par délibération , après réalisation des travaux, le prix d'acquisition ne devant pas dépasser le prix de réalisation,

Camping municipal :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de l'exercice 2019 en fonctionnement de 5 549,91 €, avec une diminution de la fréquentation touristique . Une réflexion sur la gestion du camping municipal et sur les tarifs pratiqués est engagée.

Lotissement le Parc :

Le résultat de clôture fait apparaître un déficit de 297 682,14 € en investissement et un excédent de fonctionnement de 426 574,36€. La vente des terrains libres en stock, sur l'exercice 2020, permettra de combler le déficit reporté, de clôturer le budget annexe et de réintégrer le résultat au sein du budget principal.

NOTE DE CONJONCTURE RECOURS A L'EMPRUNT

Montant de la dette par habitant et par an : moins de 1,60 €

Moyenne nationale pour les communes de la même strate démographique : 100 € (données 2018)

Prévisions de recours à l'emprunt pour l'exercice 2020

Par prudence, un emprunt représentant le montant prévisionnel nécessaire à l'équilibre du budget en section d'investissement pourrait être inscrit en recettes, dans l'attente de la suite réservée aux diverses demandes de financement qui seront sollicitées auprès des partenaires institutionnels (Etat, Département, Région..).

Le recours effectif à un emprunt, s'il s'avère nécessaire, devra répondre aux règles stipulées ci-dessous, et fera l'objet d'une autorisation expresse du conseil municipal

Rappel des règles générales de recours à l'emprunt

Les emprunts, les lignes de trésorerie et les émissions obligataires auxquels peuvent recourir les collectivités selon les dispositions de l'article L 2337-3 du CGCT ne sont pas soumises au code des marchés publics (décret n° 2005-601 du 27.05.2005). En revanche, les collectivités doivent mettre en concurrence les établissements financiers pour les autres services bancaires et d'investissement dès lors qu'ils dépassent un certain seuil.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement, d'un ensemble de travaux sur cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de la section d'investissement.

Emprunts garantis :

Les garanties d'emprunt que peuvent accorder les collectivités territoriales et leurs établissements publics à des entreprises privées ou à d'autres collectivités s'inscrivent dans le champ de leurs interventions économiques et sociales. Ces interventions sont juridiquement encadrées, notamment par des règles relatives au plafonnement des aides par rapport aux capacités financières de la collectivité : en cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité garante doit supporter la charge du remboursement de l'emprunt.

Dispositions de la LOLF 2020 intéressant les communes

REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES LOCAUX PROFESSIONNELS

L'évolution moyenne des valeurs locatives des locaux professionnels en 2020 est entre 0.2 % et 0.3 %

Rappel : 2019 a été la 1ère année de mise en œuvre de la mise à jour permanente des valeurs locatives des locaux professionnels en fonction de l'évolution annuelle des loyers déclarés chaque année par les occupants.

L'augmentation annuelle des bases des locaux professionnels de chaque commune dépend de l'évolution sur 3 ans des loyers de chaque catégorie de local professionnel au sein de chaque secteur d'évaluation de la commune.

Revalorisation des valeurs locatives autres locaux

Pour les autres locaux (, locaux industriels ,...) le coefficient de revalorisation est fixé à 1,2% à l'exception des locaux d'habitation pour la résidence principale pour lesquels le taux est fixé à 0,9 % (article 16 de la LOLF 2020)

TAXE D'HABITATION

- La LOLF 2020 confirme la suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 (pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023). Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1^{er} janvier 2021 et l'État compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur. Une opération qui pèsera 1 Md€ à l'État, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€).

Taxe d'habitation

Avant la réforme Après la réforme

Ressource TH	Produit De Foncier Bâti Communal	Ressource de TH Et FB Communal	Produit De foncier Bâti Déptal Transféré à la Commune (3)	Produit De foncier Bâti Communal après transfert (2+3)	Coefficient Correcteur	Produit du Foncier Bâti Après application du coefficient (4)
(1)	(2)	(1+2)			$(1+2)/(2+3)$	
848 651	751 500	1 600 151	691 582	1443082	1,1088427	1600 151

DGF 2020: un montant globalement identique à 2019, qui n'empêchera pas des variations individuelles

- Depuis l'arrêt de la baisse des dotations en 2018, l'enveloppe totale de DGF est globalement stabilisée
- Pour rappel, depuis 2014, la diminution de la dotation forfaitaire pour contribution au redressement des finances publiques représentait, jusqu'en 2018, une baisse cumulée de 191 577 €.
- Cette stabilisation pour 2020 ne concerne que le montant global de la DGF et pas les montants individuels
- Les montants individuels de la DGF 2020 pourront varier à la hausse ou à la baisse suivant l'évolution de la situation de la commune (population, potentiel financier..) et des règles de calcul appliqué pour répartir la DGF (écrêtement, pour financer la dotation de péréquation,...)

DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES

- En 2020, la DF sera déterminée, pour chaque commune, à partir de la DF de 2019, à laquelle seront ajoutés ou retranchés plusieurs éléments :

$DF\ 2020 = DF\ 2019 + \text{Actualisation liée à l'évolution de la population entre 2018 et 2019} - \text{Ecrêtement 2019}$

Ecrêtement : montant prélevé sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un seuil, fixé à 75 % de la moyenne nationale .
Aucun écrêtement n'est appliqué aux communes dont le potentiel fiscal est situé en-dessous de ce seuil.

Pour information, potentiel fiscal de la commune 2018 : 732.84

Potentiel fiscal moyen de la strate : $932.15 \times 75\% = 699.11$

Environ 11800 communes ont été concernées par l'écrêtement en 2018

MONTANT DE LA DOTATION FORFAITAIRE 2019 : 343 868

Estimation DOTATION FORFAITAIRE 2020 : 350 619

DOTATION DE PEREQUATION DES COMMUNES AU SEIN DE LA DGF

- La commune perçoit la DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (montant 2019 : 73 027) et la DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (montant 2019 : 91 921)
- Dotation de solidarité rurale 2020 : 78 605
- Dotation nationale de péréquation 2020 : 99 724
- **Attention** : le pourcentage de hausse indiqué correspond à la hausse du montant global. Il ne signifie pas que chaque commune éligible connaîtra une évolution égale à ce pourcentage. La loi a introduit des règles pour encadrer l'évolution individuelle de la dotation : baisse éventuelle limitée à 10% au plus et hausse limitée à 20 % au plus de la dotation de l'année précédente.

DOTATIONS INVESTISSEMENT

• DETR

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR), a été modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finances rectificative pour 2011 :
- En application de l'article L.2334-33 du CGCT, les communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR.
- Sont éligibles à cette dotation, les communes remplissant les conditions suivantes :
 - celles dont la population n'excède pas 2 000 habitants dans les départements de métropole et 3 500 habitants dans les départements d'outre-mer ;
 - celles dont la population est supérieure à 2 000 habitants dans les départements de métropole (3 500 habitants dans les départements d'outre-mer) et n'excède pas 20 000 habitants dans les départements de métropole (35 000 habitants dans les départements d'outre-mer) et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes des départements de métropole et d'outre-mer dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants.
- Concernant les critères de population, la population à prendre en compte est la population DGF, définie à l'article L.2334-2 du code général des collectivités territoriales.
- Sont éligibles à la DETR les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre remplissant toutes les conditions suivantes :
 - avoir une population qui n'excède pas 50 000 habitants (métropole et départements d'outre-mer) ;
 - un territoire d'un seul tenant et sans enclave ;
 - absence de communes membres de plus de 15 000 habitants.
- Concernant les critères de population, la population à prendre en compte pour le nouveau dispositif est la population INSEE, c'est à dire celle définie à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales.

• DSIL

- La DSIL a vocation à financer des projets structurants de plus grande ampleur que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). L'enjeu est de favoriser l'émergence d'actions phares d'envergure mais aussi d'actions innovantes à plus petite échelle.
- **Les axes prioritaires sont désormais fixés par l'article L.2334-42 du CGCT, en cohérence avec le grand plan d'investissement (GPI) :**
 - 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
 - 2° Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
 - 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
 - 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
 - 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
 - 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- Ne sont pas éligibles les travaux de voiries et de réseaux divers (VRD).
- La DSIL a également vocation à soutenir les projets inscrits dans les contrats de ruralité signés avec le préfet.
- Les projets prêts à démarrer et présentant un caractère structurant pour le territoire seront privilégiés.

• Éligibilité :

Seuls sont éligibles à cette dotation les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

AUTRES SUBVENTIONS SPECIFIQUES :

- Répartition des amendes de police
- FDIE
- Fonds de concours COTELUB
- Contrat de plan avec le Département
- FRAT - Région

FCTVA

- L'entrée en vigueur de l'automatisation du calcul du FCTVA qui devait s'appliquer en 2019, est repoussée d'un an
- Le FCTVA reste calculé selon les modalités applicables jusqu'alors : 16.404 % du montant TTC de la dépense pour les travaux d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de la voirie)